



SEMAINE DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Élection des représentants des parents d'élèves

Vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021

~~Vendredi 1^{er} octobre 2021 ou le samedi 2 octobre 2021 pour La Réunion et Mayotte~~

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés,
en maternelle, en élémentaire, au col-
lège ou au lycée, y compris les parents
de nationalité étrangère.



=



1 parent

1 voix

Le matériel de vote ?

Envoi du matériel de vote aux parents
au moins 6 jours avant la date des
élections :



Par voie postale,



ou via le cahier de liaison.

Des solutions pour voter



~~Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.~~



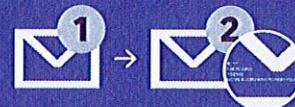
Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de clôture du scrutin.



Le parent d'élève insère le bulletin de vote
dans l'enveloppe n°1,



Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enve-
loppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordon-
nées et la mention « élection des représentants des parents
d'élèves ».



Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe
n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit
par voie postale, soit via l'élève.

